

N° 94
" 27

Biron
Joseph
et
Bousquet
Catherine

L'an mil huit cent quatre-vingt, le
vingt quatre novembre, huit heures et demie de matin, par
devant Nous Chanson Antoine, avoué licencié, conseiller
général, premier adjoint, remplissant pour le Maire
l'emplacement des fonctions d'officier de l'Etat civil de la
Commune de St. flour, Département du Cantal, ont
Compara publiquement au l'hôtel de ville Sieur Biron
Joseph, journalier, domicilié à Sijac, commune
de Neuvéglise, né au même lieu le trois septembre
mil huit cent quarante-sept, fils majeur de Sieur
Biron Antoine, aussi journalier, ici présent et
consentant, domicilié au dit lieu de Sijac, et de
désunte Blumereau Elizabeth, ménagère, décédée à
Sijac le trois mars mil huit cent soixante-douze,
d'une part; et Bousquet Catherine, journalière,
conjurant et domiciliée à St. flour, née au Salis
commune d'Alenize le treize octobre mil huit cent

cinquante-vingt, fille majeure et naturelle de Bousquet
Elisabeth, aujourd'hui femme Sabatier, ménagère,
ici présente et consentant, Formulée et demeurant à
St-flour, rue Du planchettes, D'autre part, lesquels nous
ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté
entre eux et dont les publications ont été faites devant la
porte de l'hôtel de Ville de St-flour et devant celle de la
Mairie Commune de Neuvéglise les mêmes Dimanches
quatorze et vingt-un novembre courant dix heures du
matin. Aucune opposition au dit mariage ne nous
ayant été signifiée faisant droit à leur requisição et
après avoir donné lecture 1^o Des actes de naissance des
futurs, 2^o De l'acte de décès de la mère du futur,
3^o Du Certificat de publications et de non-opposition délivré
à ce dernier par le Maire de Neuvéglise, 4^o Du Certificat
d'exemption du service militaire délivré au futur par M^{me}
le Commandant de Recrutement du canton le neuf avril dernier.
5^o Et du Chapitre six, titre cinq, du code civil intitulé:
Du Mariage, - avons demandé au futur époux et à la
future épouse s'ils veulent s'unir en mariage: Chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement déclarons
au nom de la loi que Biron Joseph et Bousquet
Catherine sont unis par le Mariage. Et à l'instant
les époux nous ont déclaré reconnaître et légitimer comme
étant né de leurs œuvres l'enfant Bousquet Louis, né
à Nouriale, Commune de Valucjols le trente septembre
mil-huit cent-soixante-douze, inscrit sur les registres de l'état
civil de la dite commune comme fils de Bousquet Catherine.
Sur notre interpellation les époux et leurs parents respectifs
nous ont déclaré n'avoir pas passé de Contrat de Mariage.
De tout ce dessus avons dressé acte en présence Des Sieurs
Sabatier Jean, âgé de quarante-quatre ans, tailleur de
pièces, Lyonnet Pierre, âgé de trente-trois ans, peintre
en bâtiment, Meynial Pierre, âgé de trente-deux ans,

250

facteur de ville, et Delcroz Auguste, âgé de trente-neuf
ans, serrurier, tous quatre domiciliés à N. flous; Et ont
les sus-déclarés signé avec nous à l'acquisition de l'épouse
du père de l'époux et de la mère de l'épouse qui ont déclaré
en le savoir faire, lecture faite, le 20th jour et an.
Buen Sabatier

Messieurs d'hygiène Delcroz
Chanson